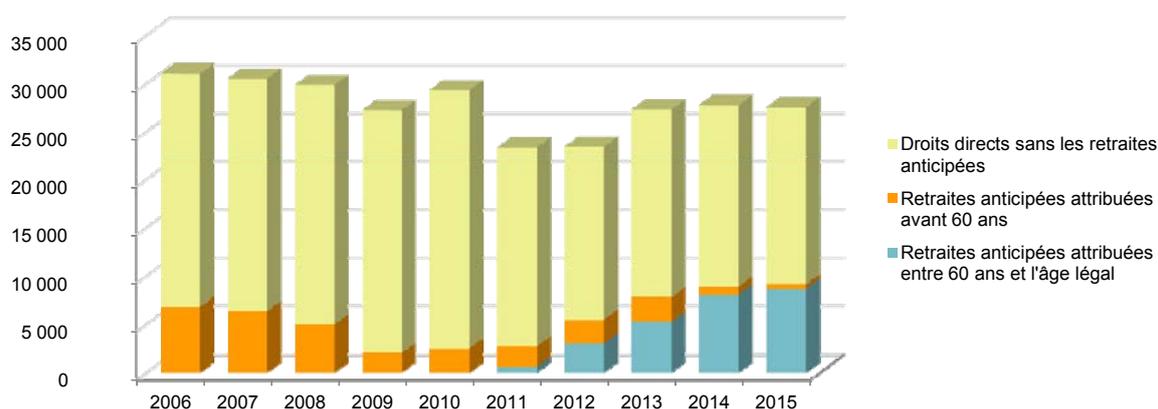




Retraités résidant en Carsat Nord-Est

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 058	20 758	34 816
Droits directs (retraites personnelles)	12 935	14 627	27 562
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 123	6 131	7 254
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	631	943	1 574

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 518	3 111	9 629
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,6 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,0 ans	72,2 ans	72,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	5,7%	10,2%	8,1%
Retraités bénéficiant d'une surcote	11,2%	10,8%	11,0%
Polypensionnés	52,2%	36,3%	43,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	235 785	302 804	538 589
Retraités percevant un droit direct seul	227 109	197 261	424 370
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 277	19 230	20 507
Retraités percevant les deux à la fois	7 399	86 313	93 712
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,5%	2,5%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	50 248	16 805	67 053
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,4 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	797 €	618 €	696 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 109 €	944 €	1 035 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,4%	52,9%	37,3%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

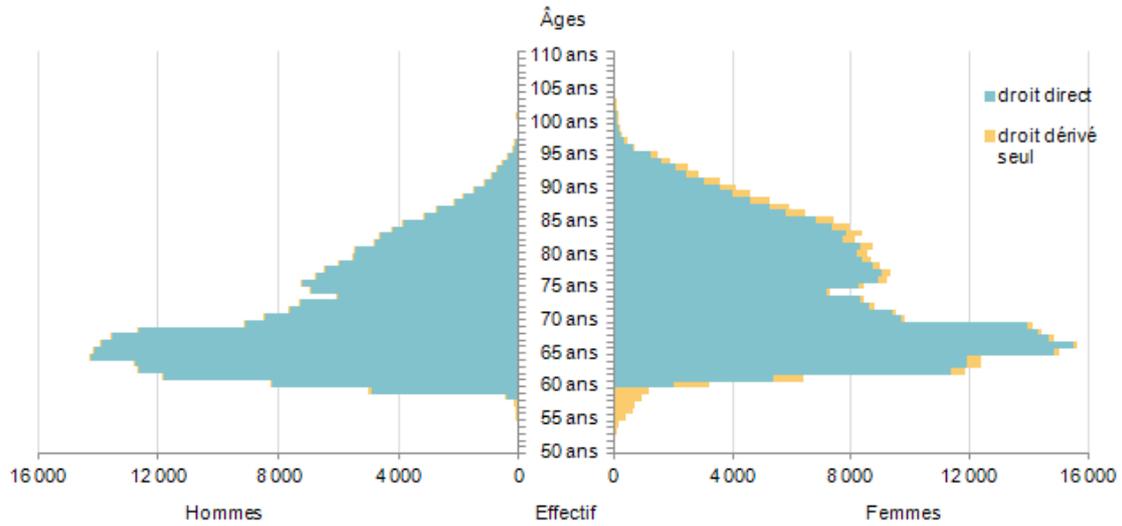
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

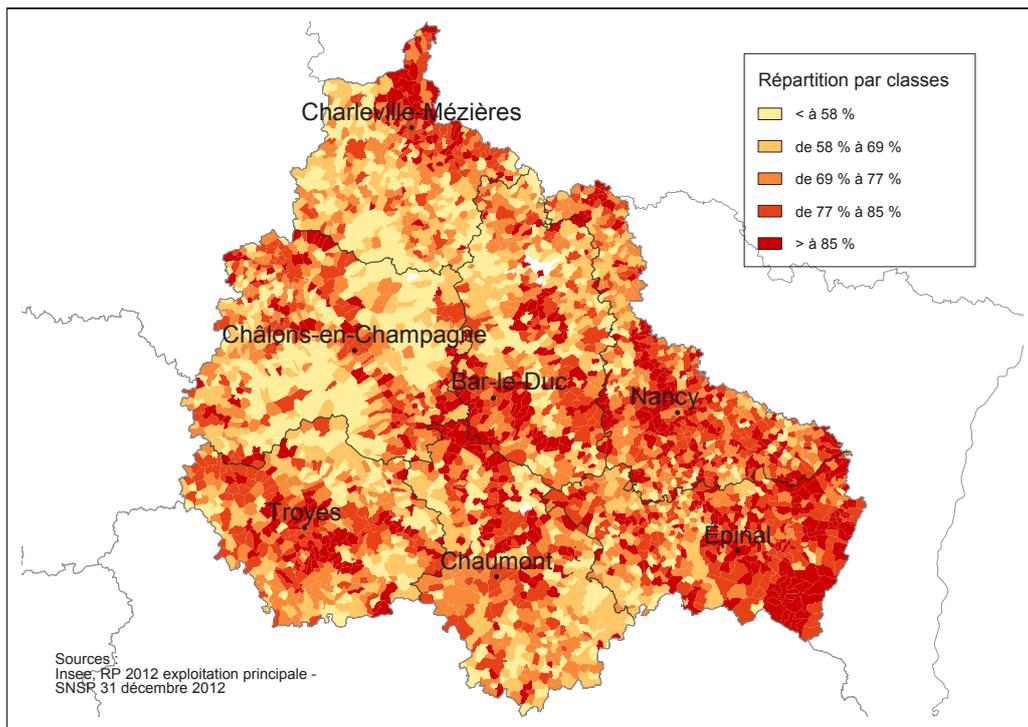
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Nord-Est



Prestataires payés par la Carsat Nord-Est

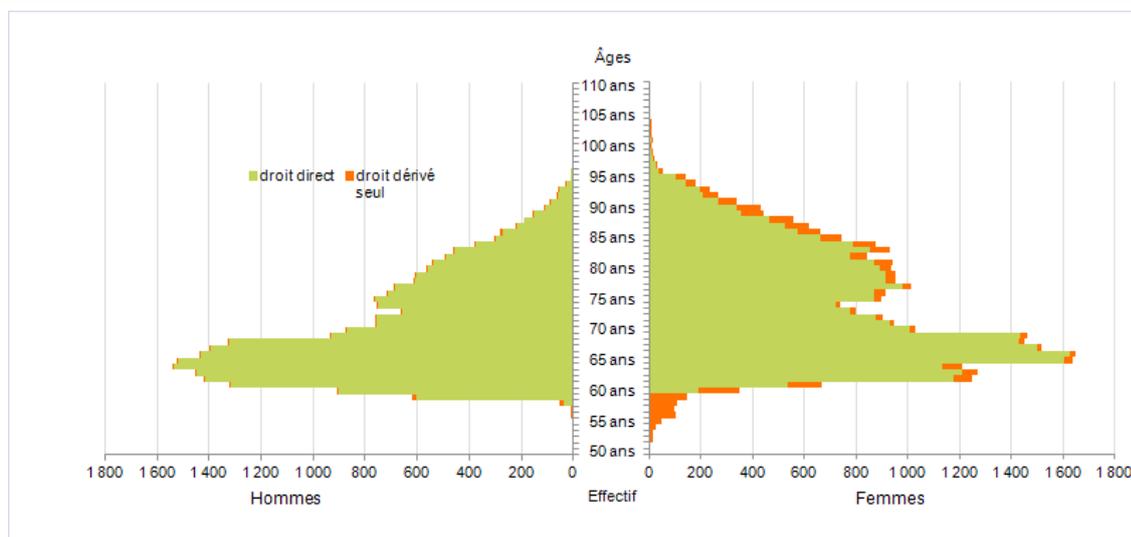
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
08 - Ardennes	24 308	30 397	54 705
10 - Aube	26 235	34 448	60 683
51 - Marne	43 634	56 443	100 077
52 - Haute-Marne	17 112	21 984	39 096
54 - Meurthe-et-Moselle	55 779	72 453	128 232
55 - Meuse	16 470	21 162	37 632
88 - Vosges	36 105	46 654	82 759
Total Carsat Nord-Est	219 643	283 541	503 184
Total hors Carsat Nord-Est	40 861	43 405	84 266
Ensemble des prestataires	260 504	326 946	587 450

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 608	2 283	3 891
Droits directs (retraites personnelles)	1 485	1 553	3 038
Droits dérivés (retraites de réversion)	123	730	853
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	61	129	190
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	781	276	1 057
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,8 ans	62,1 ans
Droits dérivés	72,8 ans	70,8 ans	71,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	47,6%	32,8%	40,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	25 109	31 496	56 605
Retraités percevant un droit direct seul	24 116	19 215	43 331
Retraités percevant un droit dérivé seul	163	2 638	2 801
Retraités percevant les deux à la fois	830	9 643	10 473
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	3,1%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 270	1 193	6 463
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,7 ans	74,3 ans	73,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	804 €	590 €	685 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 090 €	938 €	1 032 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,7%	54,7%	37,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

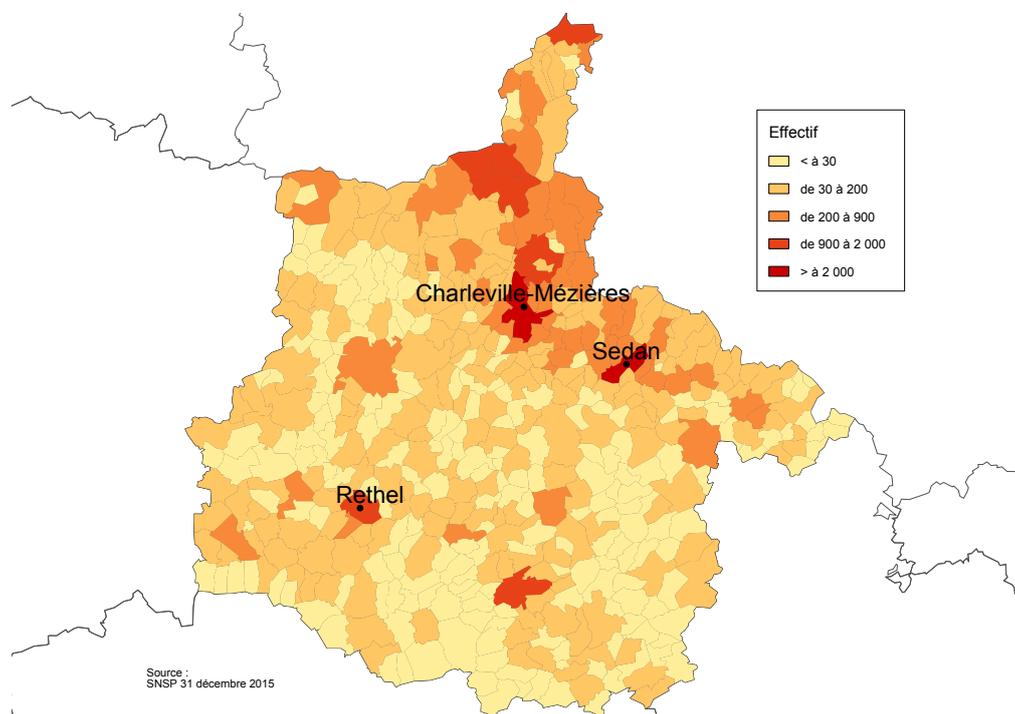
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Charleville-Mézières			
Nombre total de retraités	4 207	5 859	10 066
Retraités percevant un droit direct seul	4 063	3 580	7 643
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	473	488
Retraités percevant les deux à la fois	129	1 806	1 935
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,2%	5,2%	5,6%
Sedan			
Nombre total de retraités	1 602	2 268	3 870
Retraités percevant un droit direct seul	1 533	1 268	2 801
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	195	207
Retraités percevant les deux à la fois	57	805	862
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,4%	5,7%	5,6%
Rethel			
Nombre total de retraités	674	980	1 654
Retraités percevant un droit direct seul	651	573	1 224
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	91	93
Retraités percevant les deux à la fois	21	316	337
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,3%	4,0%	2,9%

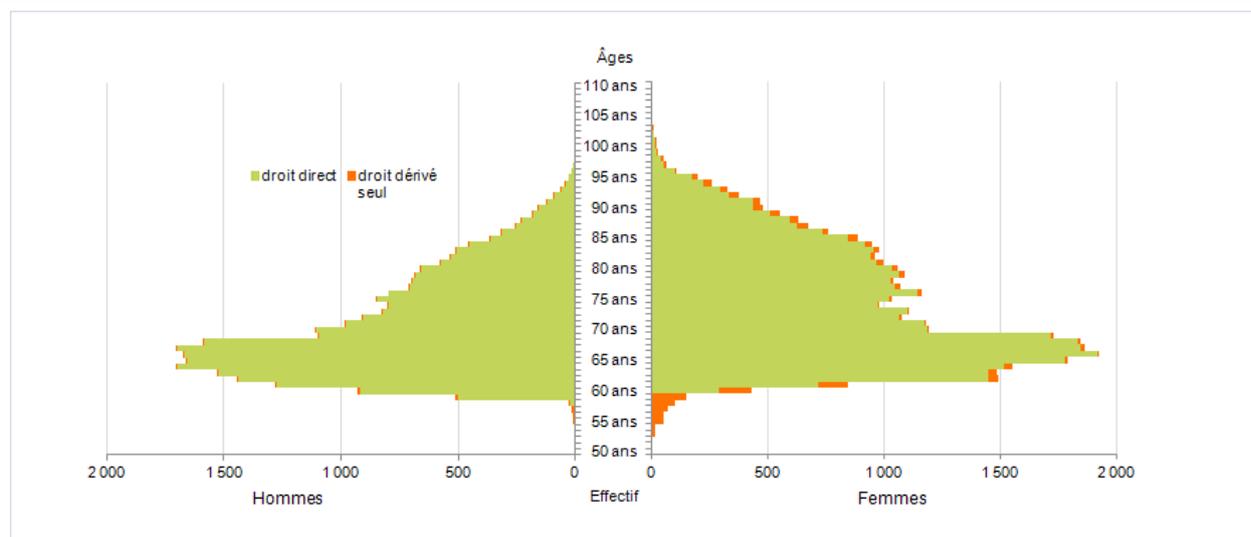
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 720	2 449	4 169
Droits directs (retraites personnelles)	1 551	1 746	3 297
Droits dérivés (retraites de réversion)	169	703	872
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	112	129	241
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	741	448	1 189
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	75,0 ans	72,5 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	53,4%	36,9%	44,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	28 210	37 257	65 467
Retraités percevant un droit direct seul	26 986	25 311	52 297
Retraités percevant un droit dérivé seul	165	1 610	1 775
Retraités percevant les deux à la fois	1 059	10 336	11 395
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	2,6%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 550	2 699	8 249
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,3 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	775 €	664 €	712 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 082 €	916 €	992 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,8%	47,4%	34,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

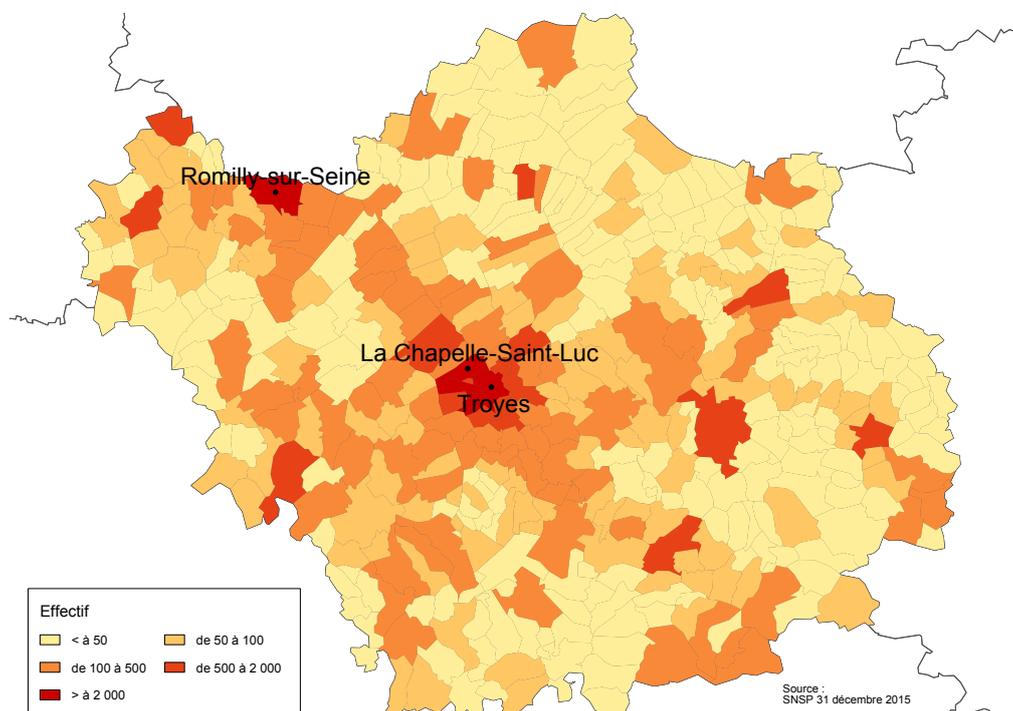
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Troyes			
Nombre total de retraités	4 326	7 051	11 377
Retraités percevant un droit direct seul	4 119	4 584	8 703
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	300	318
Retraités percevant les deux à la fois	189	2 167	2 356
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,3%	4,7%	5,3%
Romilly-sur-Seine			
Nombre total de retraités	1 514	2 054	3 568
Retraités percevant un droit direct seul	1 439	1 278	2 717
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	107	112
Retraités percevant les deux à la fois	70	669	739
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	3,3%	3,5%
Chapelle-Saint-Luc (La)			
Nombre total de retraités	1 152	1 376	2 528
Retraités percevant un droit direct seul	1 105	881	1 986
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	66	68
Retraités percevant les deux à la fois	45	429	474
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,2%	6,9%	8,4%

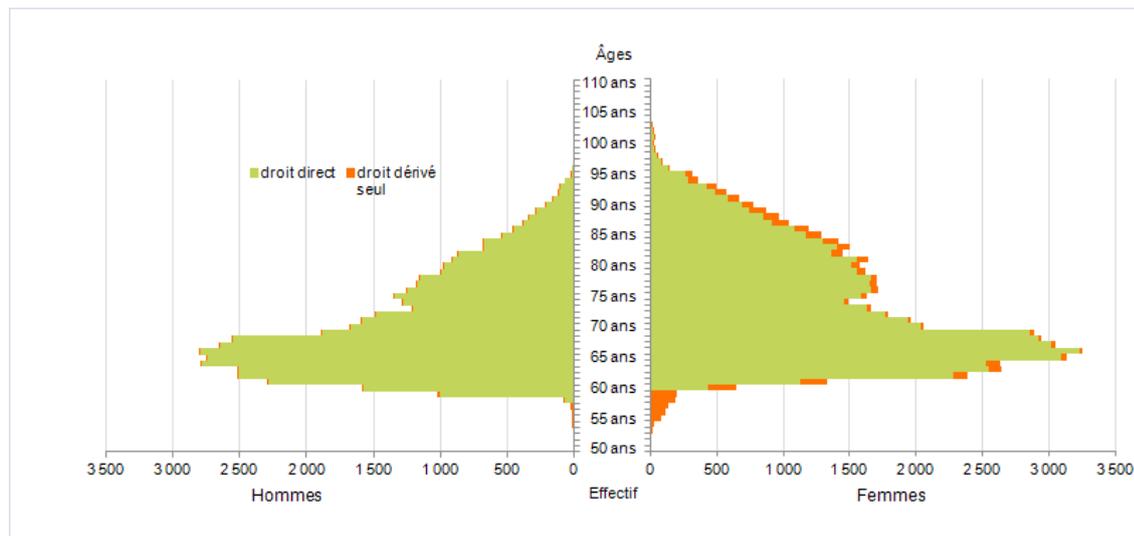
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 729	4 221	6 950
Droits directs (retraites personnelles)	2 556	3 068	5 624
Droits dérivés (retraites de réversion)	173	1 153	1 326
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	116	171	287
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 299	685	1 984
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,6 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,3 ans	72,0 ans	72,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	56,1%	42,4%	48,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	45 578	59 592	105 170
Retraités percevant un droit direct seul	44 207	40 395	84 602
Retraités percevant un droit dérivé seul	215	3 636	3 851
Retraités percevant les deux à la fois	1 156	15 561	16 717
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,5%	2,4%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 233	3 754	13 987
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,7 ans	74,0 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	796 €	613 €	692 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 134 €	974 €	1 060 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,3%	50,0%	35,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

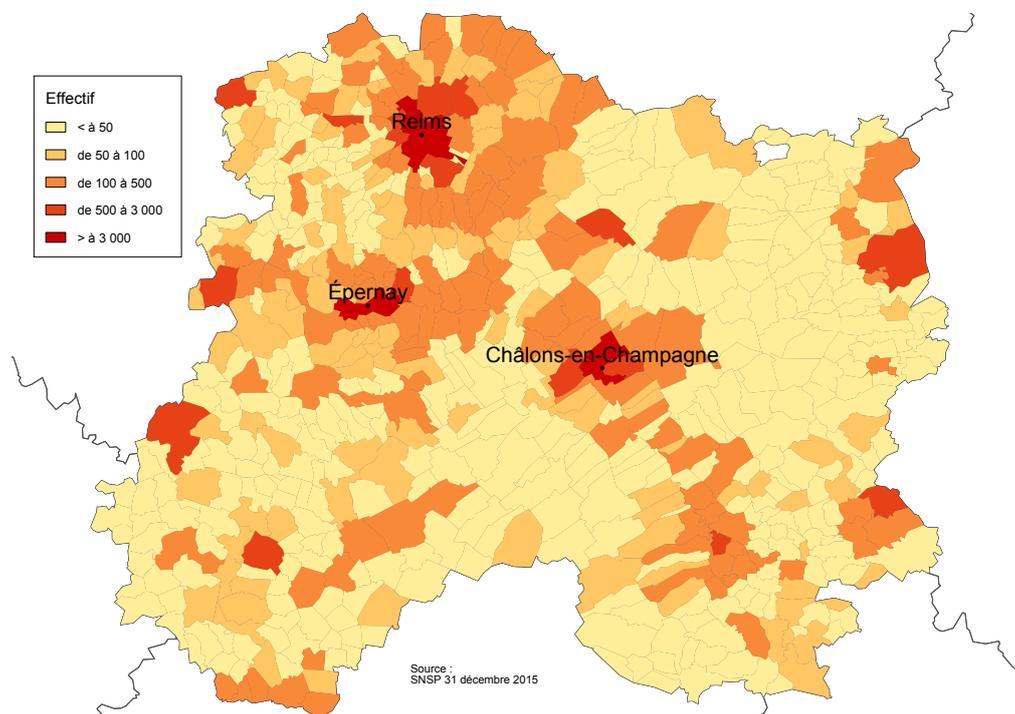
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Reims			
Nombre total de retraités	12 159	17 626	29 785
Retraités percevant un droit direct seul	11 760	11 274	23 034
Retraités percevant un droit dérivé seul	43	1 062	1 105
Retraités percevant les deux à la fois	356	5 290	5 646
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	3,6%	4,2%
Châlons-en-Champagne			
Nombre total de retraités	3 228	4 701	7 929
Retraités percevant un droit direct seul	3 130	3 037	6 167
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	324	339
Retraités percevant les deux à la fois	83	1 340	1 423
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	3,4%	4,0%
Épernay			
Nombre total de retraités	1 959	2 908	4 867
Retraités percevant un droit direct seul	1 896	1 876	3 772
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	183	189
Retraités percevant les deux à la fois	57	849	906
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,1%	2,9%	3,4%

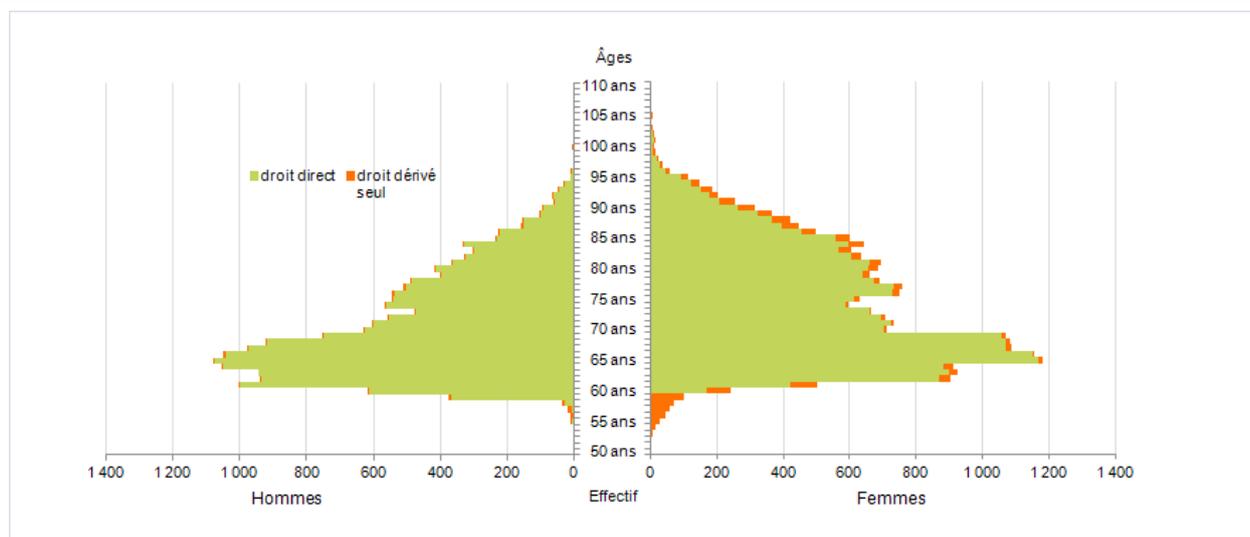
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 068	1 576	2 644
Droits directs (retraites personnelles)	960	1 083	2 043
Droits dérivés (retraites de réversion)	108	493	601
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	43	57	100
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	493	260	753
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,3 ans	61,8 ans
Droits dérivés	74,4 ans	72,5 ans	72,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	55,0%	35,4%	44,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 062	23 271	41 333
Retraités percevant un droit direct seul	17 262	15 254	32 516
Retraités percevant un droit dérivé seul	152	1 424	1 576
Retraités percevant les deux à la fois	648	6 593	7 241
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,0%	2,6%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 938	1 225	5 163
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,5 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	757 €	585 €	660 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 089 €	923 €	1 017 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,5%	58,7%	41,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

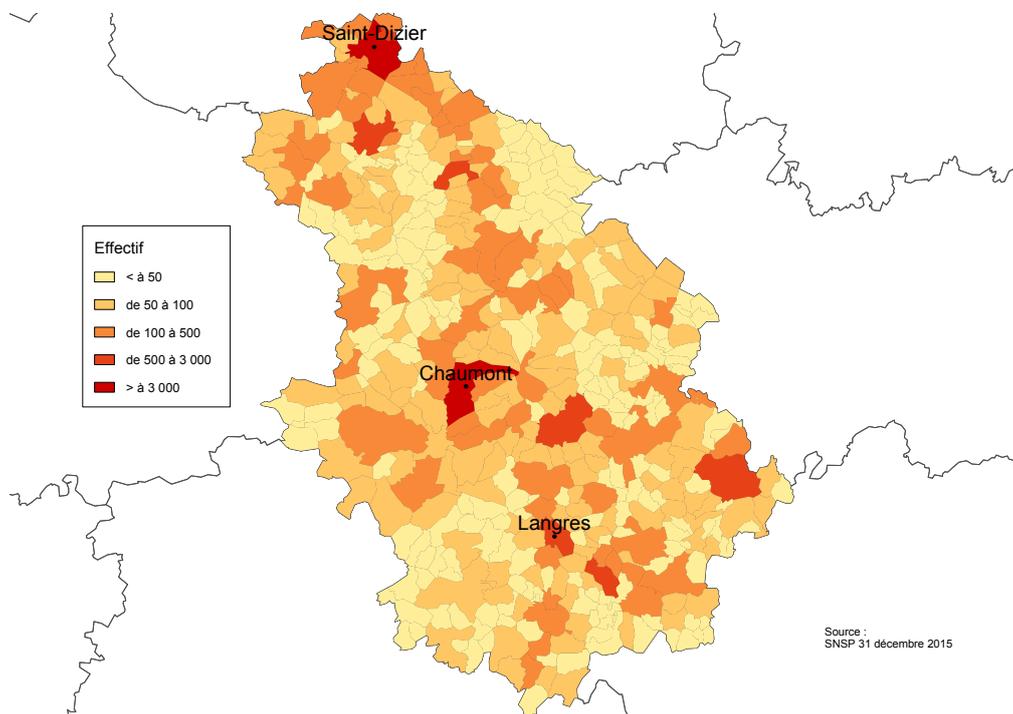
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Dizier			
Nombre total de retraités	2 352	3 384	5 736
Retraités percevant un droit direct seul	2 254	1 906	4 160
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	220	234
Retraités percevant les deux à la fois	84	1 258	1 342
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	4,3%	4,5%
Chaumont			
Nombre total de retraités	1 997	2 908	4 905
Retraités percevant un droit direct seul	1 928	1 958	3 886
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	163	168
Retraités percevant les deux à la fois	64	787	851
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	3,3%	3,0%
Langres			
Nombre total de retraités	690	1 033	1 723
Retraités percevant un droit direct seul	667	670	1 337
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	65	70
Retraités percevant les deux à la fois	18	298	316
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	3,7%	3,6%

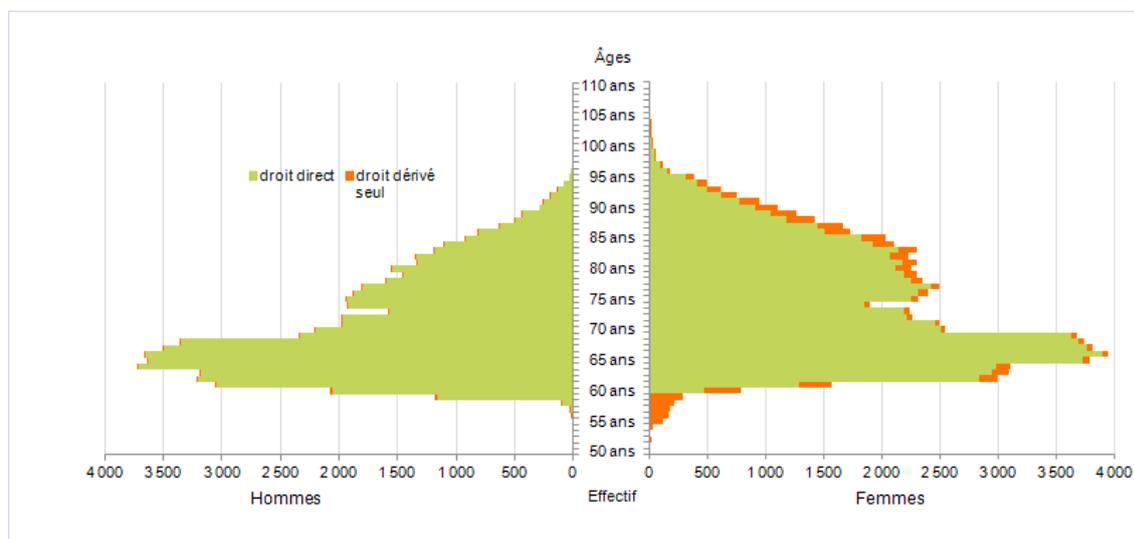
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 585	5 424	9 009
Droits directs (retraites personnelles)	3 352	3 843	7 195
Droits dérivés (retraites de réversion)	233	1 581	1 814
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	171	265	436
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 543	729	2 272
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,8 ans	62,2 ans
Droits dérivés	73,6 ans	72,3 ans	72,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	50,8%	33,8%	41,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	62 295	78 975	141 270
Retraités percevant un droit direct seul	60 499	50 807	111 306
Retraités percevant un droit dérivé seul	235	5 703	5 938
Retraités percevant les deux à la fois	1 561	22 465	24 026
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,9%	2,4%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 395	3 889	16 284
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,6 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	822 €	618 €	708 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 134 €	979 €	1 071 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,5%	52,5%	36,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

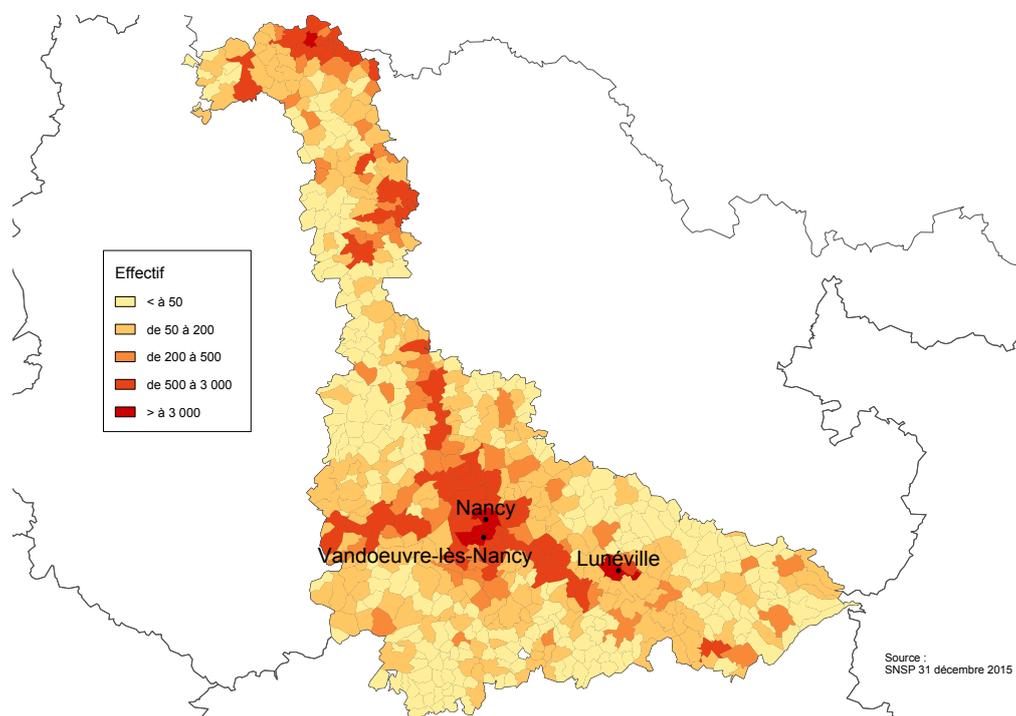
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nancy			
Nombre total de retraités	5 469	8 428	13 897
Retraités percevant un droit direct seul	5 335	5 851	11 186
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	490	509
Retraités percevant les deux à la fois	115	2 087	2 202
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,8%	5,0%	6,5%
Vandœuvre-lès-Nancy			
Nombre total de retraités	2 128	3 023	5 151
Retraités percevant un droit direct seul	2 065	2 031	4 096
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	168	175
Retraités percevant les deux à la fois	56	824	880
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,7%	4,6%	6,3%
Lunéville			
Nombre total de retraités	1 645	2 349	3 994
Retraités percevant un droit direct seul	1 569	1 419	2 988
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	138	147
Retraités percevant les deux à la fois	67	792	859
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	3,6%	3,5%

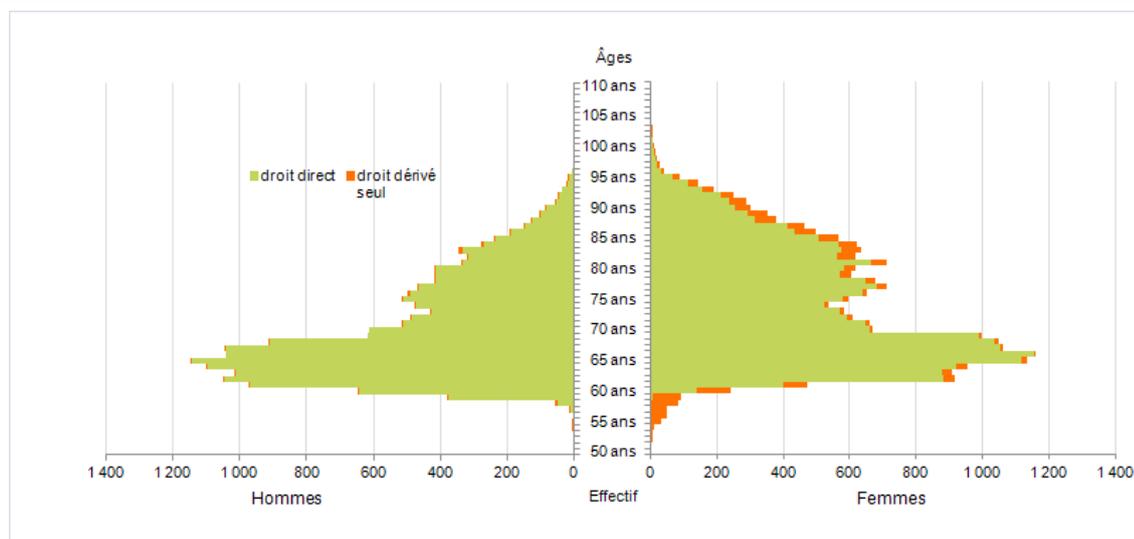
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 032	1 607	2 639
Droits directs (retraites personnelles)	954	1 137	2 091
Droits dérivés (retraites de réversion)	78	470	548
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	50	66	116
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	493	208	701
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,7 ans	62,1 ans
Droits dérivés	74,4 ans	73,4 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	58,0%	38,5%	47,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	17 648	22 397	40 045
Retraités percevant un droit direct seul	16 963	14 293	31 256
Retraités percevant un droit dérivé seul	132	1 641	1 773
Retraités percevant les deux à la fois	553	6 463	7 016
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,6%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 130	1 203	5 333
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,6 ans	74,5 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	761 €	574 €	656 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 099 €	928 €	1 029 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,2%	60,4%	42,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

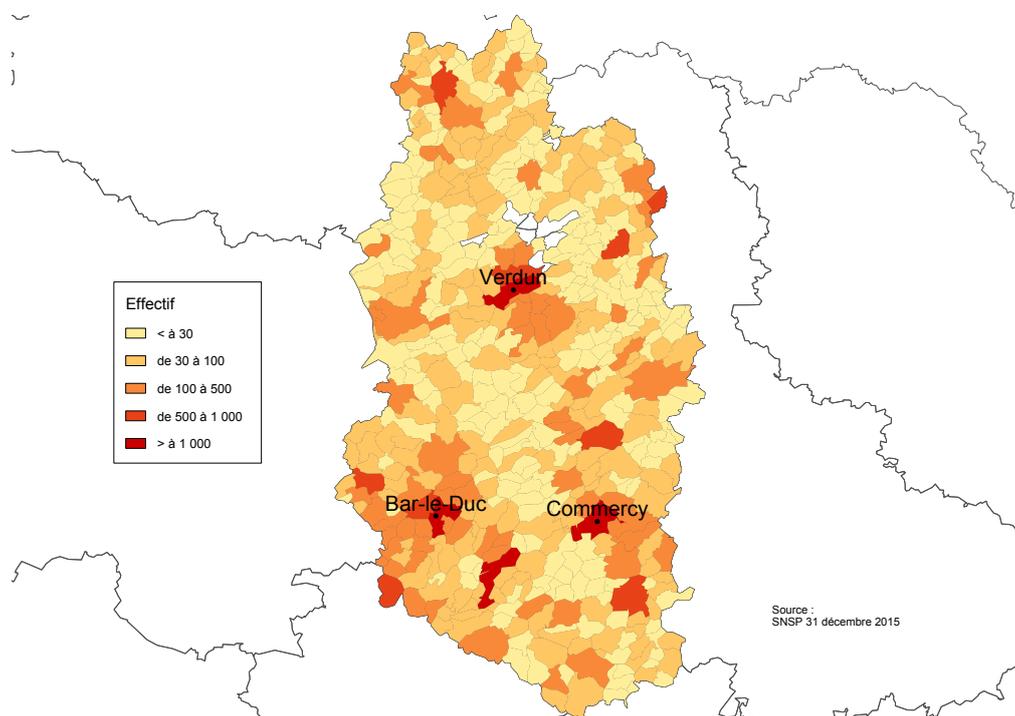
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Verdun			
Nombre total de retraités	1 523	2 232	3 755
Retraités percevant un droit direct seul	1 473	1 384	2 857
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	159	162
Retraités percevant les deux à la fois	47	689	736
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	4,6%	4,5%
Bar-le-Duc			
Nombre total de retraités	1 352	2 063	3 415
Retraités percevant un droit direct seul	1 301	1 333	2 634
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	102	104
Retraités percevant les deux à la fois	49	628	677
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	3,4%	4,0%
Commercy			
Nombre total de retraités	518	756	1 274
Retraités percevant un droit direct seul	502	422	924
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	57	59
Retraités percevant les deux à la fois	14	277	291
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,1%	5,2%	4,7%

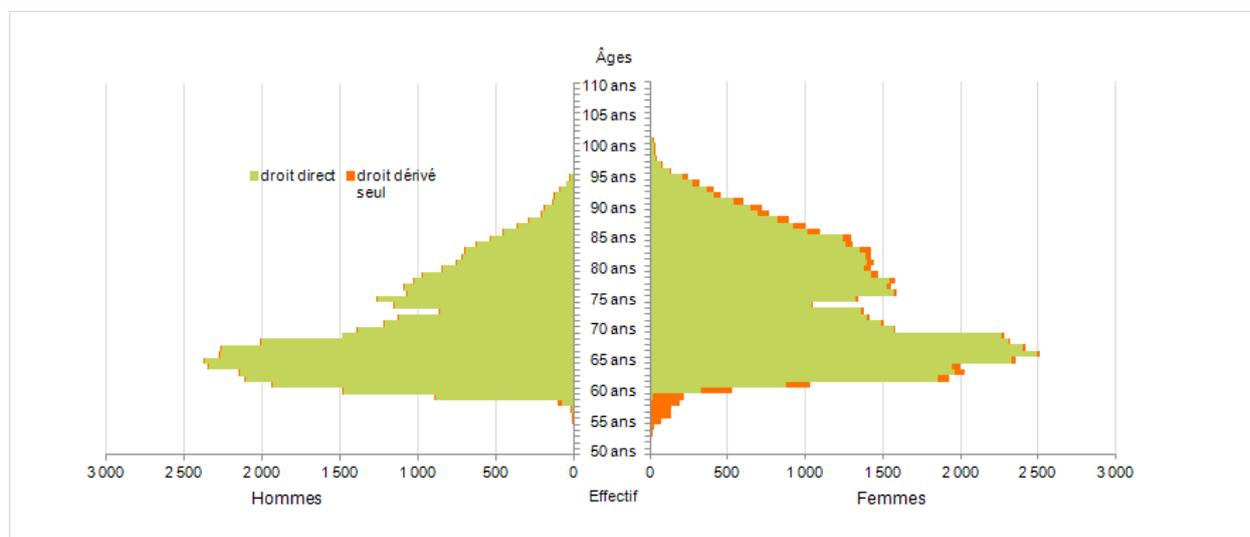
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 316	3 198	5 514
Droits directs (retraites personnelles)	2 077	2 197	4 274
Droits dérivés (retraites de réversion)	239	1 001	1 240
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	78	126	204
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 168	505	1 673
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,2 ans	62,3 ans	61,8 ans
Droits dérivés	74,4 ans	72,3 ans	72,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	48,1%	33,3%	40,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	38 883	49 816	88 699
Retraités percevant un droit direct seul	37 076	31 986	69 062
Retraités percevant un droit dérivé seul	215	2 578	2 793
Retraités percevant les deux à la fois	1 592	15 252	16 844
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,0%	2,1%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 732	2 842	11 574
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	74,5 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	807 €	640 €	713 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 087 €	912 €	1 003 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,1%	54,2%	37,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

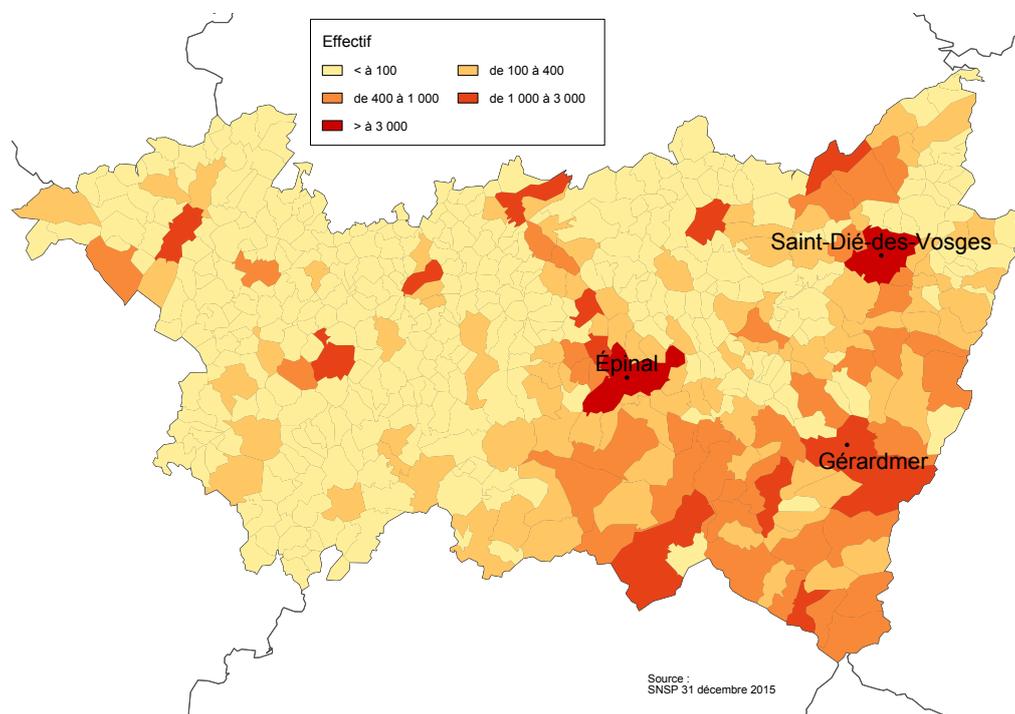
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Épinal			
Nombre total de retraités	2 572	4 013	6 585
Retraités percevant un droit direct seul	2 454	2 542	4 996
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	223	234
Retraités percevant les deux à la fois	107	1 248	1 355
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,5%	4,5%	4,9%
Saint-Dié-des-Vosges			
Nombre total de retraités	2 014	3 068	5 082
Retraités percevant un droit direct seul	1 924	1 884	3 808
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	136	143
Retraités percevant les deux à la fois	83	1 048	1 131
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	3,4%	3,8%
Gérardmer			
Nombre total de retraités	1 084	1 358	2 442
Retraités percevant un droit direct seul	1 048	885	1 933
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	74	78
Retraités percevant les deux à la fois	32	399	431
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,8%	2,1%	2,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.